

7 mai 2009

Options stratégiques d'Eandis à moyen terme

**Eandis dévoile des projets d'avenir ambitieux
Encore 400 nouveaux emplois d'ici fin 2009**

Eandis, l'entreprise d'exploitation des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands vient de présenter sa vision à moyen terme. De nombreux nouveaux projets de longue durée sont en chantier. Le macro-environnement au sein duquel Eandis est active est en mouvement perpétuel aux niveaux politique, économique, écologique et social. Un point de départ important est indéniablement la directive européenne du 20/20/20, censée entraîner une réduction des émissions de CO₂, une plus grande efficacité énergétique et davantage d'énergie renouvelable.

La réglementation change en permanence et de nouveaux besoins apparaissent du fait du contexte social et du développement d'innovations technologiques.

Eandis a développé une stratégie qui veut d'une part répondre au maximum aux besoins de l'environnement macro-économique, et d'autre part veut donner un contenu optimal à ses objectifs:

- continuer à garantir un service optimal aux clients;
- rester performante et excellente dans l'activité de base;
- garantir des tarifs socialement responsables et faire en sorte que les tarifs des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands continuent à figurer parmi les plus bas du pays.

Comme il convient dans le cadre d'une bonne administration, Eandis a interrogé son entourage, tant interne qu'externe. Au niveau interne, une enquête sur le bien-être a été menée auprès du personnel et au niveau externe, la satisfaction des clients et la renommée ont été sondées en décembre 2008. Sur la base de l'idée de Corporate Governance, toutes les études ont été effectuées par des bureaux indépendants: l'étude sur la renommée a été effectuée par Dimarso et l'étude de satisfaction de la clientèle par Synovate.

Les résultats de l'enquête interne sur le bien-être sont encore en cours de traitement. Mais ce n'est pas sans fierté que le président Geert Versnick souligne qu'Eandis est toujours une société en pleine croissance. Et c'est une bonne nouvelle en cette période de récession économique. Aujourd'hui, Eandis compte 3 800 collaborateurs motivés et elle veut faire passer ce nombre à 4 200 d'ici la fin 2009.

Les résultats des enquêtes externes sont entre-temps connus. Il en ressort qu'il règne une satisfaction générale quant aux différentes activités effectuées par Eandis chez les clients, à la prestation de services et à la communication. L'entreprise est bien connue et les connaissances des techniciens bénéficient d'une estime assez élevée.

Le président souligne qu'Eandis dispose d'une base suffisamment solide pour mettre en œuvre le plan stratégique de manière réfléchi et de façon à répondre entièrement aux besoins sociaux et aux prescriptions de la réglementation européenne, fédérale et flamande.



1. Production décentralisée

Une croissance spectaculaire

Aujourd'hui, les réseaux sont conçus pour transporter l'électricité dans une direction. Dans ce principe de cascade, le courant est transporté depuis la centrale via le réseau de transport et le réseau de distribution jusque chez l'utilisateur final. La production décentralisée fait naître un nouveau principe: des utilisateurs finals qui injectent de l'électricité sur le réseau de distribution. Cela signifie qu'un réseau bidirectionnel est nécessaire.

A l'avenir, on s'attend à une croissance explosive de la production décentralisée. Pour le secteur mixte, on estime qu'une puissance supplémentaire de 2 600 MW de capacité de production décentralisée devra être intégrée dans les réseaux de distribution entre 2008 et 2020 (2 000 MW en moyenne tension et 600 MW en basse tension). Et d'ici 2030, on avance même une croissance jusqu'à 5 000 MW.

Fin 2008, 559 MW de production locale étaient déjà en service ou avaient fait l'objet d'une commande ou d'une offre. La production d'électricité annuelle dépasse la consommation annuelle moyenne de 600 000 ménages.

Approche: une stratégie durable pour un scénario de croissance maximale

Eandis mettra judicieusement en œuvre la politique souhaitée par le gouvernement flamand:

- en étudiant comment les investissements pour l'approvisionnement en énergie et/ou le transport d'énergie de la production locale décentralisée restent possibles dans le cadre de budgets d'investissement réalisables;
- en investissant proactivement en fonction des besoins futurs de production décentralisée;
- en éliminant, à relativement court terme, les obstacles techniques dans les zones de concentration via une approche groupée (avec les administrations communales locales, la province, les criées horticoles et les organisations agricoles).

Eandis développe une stratégie durable permettant de planifier, budgétiser et réaliser de manière réfléchie le scénario de croissance maximale en matière de production décentralisée.

Conséquences financières

Pour réaliser les objectifs des autorités en matière de croissance de la production décentralisée d'ici 2020, Eandis estime l'impact sur le budget d'investissement comme suit:

- 240 millions d'euros d'efforts d'investissement supplémentaires par rapport aux budgets actuels en moyenne tension, dont la majeure partie durant la période 2008-2015; soit 40 millions d'euros par an ce qui correspond à près de 7% du budget d'investissement annuel (*);
- Les investissements complémentaires en basse tension sont attendus pour la majeure partie durant la période 2016-2020.

(*) le budget d'investissement actuel d'Eandis s'élève à environ 600 millions d'euros par an

Pour garder sous contrôle l'effet tarifaire de la production décentralisée, des mesures politiques étalant mieux les coûts sont nécessaires. Cela peut notamment se faire:

- **En répercutant l'impact tarifaire sur le responsable des investissements**

Les frais d'investissement sont supportés par ceux qui ne font pas de production décentralisée. L'application du principe d'un tarif d'injection prévu dans la législation peut constituer une compensation aux charges d'investissement supplémentaires liées à la production décentralisée.

- **En faisant mieux correspondre les certificats verts à certaines évolutions**

Eandis souscrit au principe des certificats verts pour soutenir la conscience sociale accrue à l'égard de l'énergie verte. Le coût net de 340 euros par certificat pour les gestionnaires de réseaux de distribution constitue une lourde charge d'un point de vue de l'économie d'entreprise.

En outre, dans le prolongement de cette mesure de subvention favorable, de gros projets commerciaux qui auront un lourd impact financier pendant 20 ans pour les gestionnaires de réseaux de distribution concernés voient le jour. Dans quelle mesure le législateur s'attendait-il à cette évolution en matière de méga-projets?

Eandis a pris connaissance de l'initiative décrétole du Gouvernement flamand visant à revoir le régime de subvention pour tous les projets d'énergie solaire et à le faire correspondre à l'évolution du prix de revient de la technologie concernée, à l'évolution du marché en matière de prix de production des cellules photovoltaïques et à l'évolution du prix de revient des combustibles.

L'impact tarifaire des certificats verts pour les panneaux solaires photovoltaïques s'élèvera probablement, dans la nouvelle initiative décrétole, à 50 millions d'euros d'ici 2017 (contre 70 millions d'euros dans le contexte actuel). L'initiative décrétole prévoit aussi un soutien accru pour le vent et la biomasse.

- **En solidarisant les coûts**

Il y a une initiative décrétole visant à solidariser le coût des certificats verts entre tous les gestionnaires de réseaux. En outre, Eandis plaide pour la solidarisation entre gestionnaires de réseaux des coûts objectivables (amortissements, charges financières, impact sur les pertes de réseau, frais d'exploitation et certificats) qui sont liés à la production décentralisée de sources d'énergie renouvelables et de cogénération qualitative. Ainsi, les clients des gestionnaires de réseaux de distribution qui ont raccordé beaucoup d'installations de production décentralisée sur leurs réseaux ne seront pas lésés par rapport aux clients d'autres gestionnaires de réseaux de distribution.

2. Comptage intelligent chez tous les clients / modèle de marché / gestion de données

Le comptage, ou la collecte et la gestion des données de consommation, joue un rôle crucial sur le marché libre de l'énergie. Le comptage intelligent est une condition sine qua non pour le développement d'un réseau intelligent capable de gérer les flux d'énergie dans un réseau bidirectionnel. Dans un environnement de fournisseurs concurrents, dans le contexte d'une configuration de réseau changeante (production décentralisée) et avec des exigences contraignantes d'amélioration de

l'efficacité énergétique, le comptage sera dans un proche avenir encore plus important que ce n'est le cas actuellement.

Beaucoup voient dans les 'compteurs intelligents', compteurs électroniques capables de mesurer les consommations en temps réel par la télélecture, la réponse parfaite à ces évolutions.

Une telle introduction à grande échelle demande une étude approfondie, une analyse coûts/profits sérieuse et une vision claire des possibilités techniques de ces compteurs. Investir dans des compteurs électroniques exclusivement utilisés pour mettre 'a posteriori' des données de comptage à la disposition des parties du marché constitue peut-être une opportunité manquée. La mise à disposition de données en temps réel fait naître, à terme, des possibilités maximales de commande des réseaux et d'évolution vers des 'utilisateurs intelligents' et des 'producteurs intelligents, même décentralisés'.

Le gestionnaire des données a une vue d'ensemble sur les valeurs quart-horaires et les profils des utilisateurs du réseau. Les données sont en outre indispensables pour les gestionnaires de réseaux de distribution afin de commander les réseaux.

Les gestionnaires de réseaux de distribution/Eandis sont dès lors la partie la plus indiquée en raison de leur indépendance et parce qu'ils s'engagent à faire profiter les utilisateurs du réseau de la valorisation des données.

Comptage intelligent / compteurs intelligents

Eandis a mis sur pied un projet-pilote technique 'compteurs intelligents' en plusieurs phases: un premier test sur le terrain avec 4 000 compteurs et ensuite un projet-pilote avec 40 000 compteurs. Les budgets pour ces projets (entre 2009 et 2012 = un peu plus de 135 millions d'euros) sont prévus dans les tarifs pluriannuels.

Si toutes les phases du projet bénéficient d'une évaluation positive et s'inscrivent dans la marge régulatoire accordée, l'implémentation des compteurs intelligents chez tous les clients pourra débuter dès 2014. L'impact sur les tarifs dépendra des possibilités de valorisation des données, des possibilités d'économie, des possibilités de synergie avec d'autres projets. Eandis s'engage à ce que tous les avantages profitent au tarif du réseau de distribution.

3. DSM (Demand side Management)

La réduction énergétique possible dans les différents segments de clientèle (résidentiel, professionnel, administrations publiques) s'élève en moyenne à 30% et correspond à une économie financière d'1,9 milliard d'euros.

Eandis opte pour le Demand Side Management, avec comme pilier principal 'la réduction de la quantité'.

Eandis souhaite clairement faire de la gestion énergétique. L'entreprise prend l'option d'adopter à l'égard des communes le principe du positionnement ESCO. On entend par-là l'information, le conseil, le soutien, le financement et le contrôle. Eandis examinera proactivement si un échange d'expériences est possible et si les résultats de projets-tests et projets-pilotes peuvent être utilisés comme base pour une implémentation plus large.

Un financement de projet éventuel par Eandis au profit des communes se fait à prix coûtant. Tous les profits bénéficient aux communes.

4. Exécution des obligations sociales de service public

100 kWh gratuits

Dans le cadre des obligations de service public flamandes, le coût de l'électricité gratuite que le fournisseur distribue est porté à charge des gestionnaires de réseaux de distribution, qui répercutent à leur tour ce coût dans le tarif du réseau de distribution. La facture des fournisseurs pour les kilowattheures gratuits en 2008, dans la zone de fonctionnement d'Eandis, s'élève à environ 90 millions d'euros, dont 57,6 millions d'euros ont purement trait à l'énergie.

Dans la pratique, cette mesure atteint 93,43% des ménages en moyenne. Le groupe des ménages non atteints comprend surtout des personnes socialement vulnérables. Ceci est une conséquence d'une part du fait que cette procédure demande des actions et efforts administratifs de la part du client (ce qui n'est pas si évident pour les personnes socialement vulnérables) et d'autre part du fait que les personnes socialement vulnérables présentent le plus grand taux de déménagement.

Eandis vise, dans cette obligation sociale de service public et d'autres, une efficacité maximale et une optimisation tout en maintenant le principe de solidarité, surtout dans l'intérêt des personnes socialement plus vulnérables.

Compteur à budget gaz naturel: une primeur

A partir du 1^{er} juillet 2009, Eandis commencera à installer des compteurs à budget de gaz naturel. En moyenne, environ 1 000 installations sont prévues par mois.

L'application du compteur à budget gaz naturel a été reportée par le passé pour des raisons de sécurité. Depuis peu, il y a aussi sur le marché un compteur à budget pour le gaz naturel répondant à toutes les exigences de sécurité.

Le compteur à budget gaz naturel doit optimiser la mise en œuvre des obligations de service public selon un bon rapport coût/efficacité, réduire à un minimum les factures impayées et prévenir l'accroissement de la dette chez les clients gaz.

Pour le chargement du compteur à budget gaz naturel, le même type de cartes clients et le même système de chargement que pour les compteurs à budget d'électricité pourront être utilisés. Le système est connu des clients et des CPAS et cela évite de devoir développer un nouveau réseau de points de chargement.

Un compteur à budget est placé après mise en demeure par le gestionnaire du réseau de distribution pour facture impayée.

Pour le moment, près de 32 000 clients gaz sont confiés aux gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands et environ 20 000 clients entrent en ligne de compte pour le placement d'un compteur à budget gaz naturel. On estime que chaque mois, 450 clients supplémentaires entrent en ligne de compte pour un compteur à budget gaz naturel.

5. Extension des réseaux de gaz

Suite au décret du 22 décembre 2006, le taux de couverture des réseaux de distribution de gaz naturel doit considérablement s'étendre:

- d'ici 2015, au moins 95% dans les zones d'habitat, à l'exception des zones d'habitat à caractère rural;
- d'ici 2020, 99% dans les zones d'habitat, à l'exception des zones d'habitat à caractère rural, et 95% dans toutes les zones d'habitat.

L'investissement global pour Eandis est estimé à 700 millions d'euros.

Eandis développera une politique commerciale en matière de raccordements au gaz naturel de sorte que par de nouveaux raccordements, le tarif unitaire par unité de consommation puisse être maintenu sous contrôle.

6. Passage du gaz à faible pouvoir calorifique au gaz à haut pouvoir calorifique

Il est probable que d'ici quelques années, l'acheminement de gaz à faible pouvoir calorifique de Slochteren aux Pays-Bas prendra fin. Outre les adaptations du réseau de transport de Fluxys, cette transformation aura un impact important sur les réseaux et l'infrastructure des gestionnaires de réseaux de distribution locaux.

Le coût global de la transformation est estimé à 700 millions d'euros, dont environ 250 millions d'euros à charge des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands.

Eandis veut que ces coûts soient solidarisés, comme cela s'est déjà fait dans le passé pour la transformation des réseaux en Flandre orientale et en Flandre occidentale.

7. Garantie de tarifs socialement responsables

Eandis veut garantir des tarifs de réseaux de distribution socialement responsables pour l'électricité et le gaz naturel. Ces tarifs de réseaux de distribution reflètent tous les coûts nécessaires pour mettre en œuvre les missions des gestionnaires de réseaux de distribution et doivent être scindés en deux groupes:

- Les coûts maîtrisables ont considérablement baissé ces cinq dernières années pour les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands, de 20,5 % pour l'électricité et de 14,1 % pour le gaz naturel.
- Par contre, ces cinq dernières années, les coûts non maîtrisables ont doublé et les coûts pour les obligations de service public ont quadruplé. Cela représente un ensemble de frais qui doit être répercuté dans les tarifs.

Outre les coûts, une rémunération dite équitable est intégrée dans le tarif des réseaux de distribution. Cette rémunération équitable comprend d'une part la charge financière des emprunts bancaires et d'autre part une rémunération aux actionnaires pour leurs propres investissements dans la gestion du réseau. Pour 2008, la rémunération théorique pour l'électricité s'élève à 5,41 % et pour le gaz naturel à 5,91 % sur le capital investi. D'un point de vue économique, il s'agit d'un rendement acceptable qui n'est certainement pas exagéré.

Ces dernières années, les revenus des communes participantes issus de la gestion du réseau de distribution ont fortement diminué et s'élèvent en 2008 à moins de 40% des revenus de 2000.

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands et Eandis veulent toujours tout mettre en œuvre pour garantir des tarifs socialement responsables. Pour viser la continuité et la stabilité nécessaires du fonctionnement du marché et pour réduire l'insécurité juridique, les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands et la CREG ont conclu le 1^{er} octobre 2007, après une concertation intensive, un accord de compromis et un projet de texte de futur AR Tarifs Pluriannuels Distribution. Les points de discussion du passé y ont été résolus et un certain nombre d'engagements pour l'avenir ont été pris.

8. Défis financiers

Comme mentionné ci-dessus, le secteur mixte se retrouve, au niveau stratégique, face à des investissements considérables. Ces investissements ne découlent pas de besoins d'exploitation propres mais sont la conséquence d'obligations légales ou d'évolutions à attendre sur lesquelles Eandis n'a pas de prise.

Le décret portant réglementation de la coopération intercommunale stipule que pour 2018 au plus tard, la forme mixte de la coopération intercommunale sous la forme d'une association chargée de mission doit disparaître. Si aucune autre forme de coopération mixte n'est convenue, le partenaire privé devra quitter les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes flamands non transrégionaux (à l'échéance ou au plus tard fin 2018) et les communes devront porter leur part de capital actuelle de 70% dans les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes à 100%.

Estimation faite à la valeur de bilan actuelle, le transfert de capital global pour parvenir à une détention de capital de 100% dans les gestionnaires de réseaux de distribution non transrégionaux peut être estimé à 0,95 milliard d'euros à l'échéance.

Contact presse Eandis: Simon Van Wijmeersch

tél. 09 263 45 54 – gsm 0476 30 10 34

e-mail: simon.vanwijmeersch@eandis.be

www.eandis.be

Eandis est la société d'exploitation opérant pour les gestionnaires de réseaux de distribution flamands pour l'électricité et le gaz naturel Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgaz.

